



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Stratégie HAS pour les systèmes d'information

Telemed Meeting
14 novembre 2008

- 1. La HAS et la certification des LAP**
- 2. Stratégie HAS pour les systèmes d'information**

Haute Autorité de Santé (HAS) : Autorité Administrative Indépendante
« Autorité publique indépendante à **caractère scientifique**, dotée de la personnalité morale et disposant de l'autonomie financière »

1990 ANDEM : recommandations de bonnes pratiques professionnelles

1996 ANAES : idem + certification des établissements de santé

2004 HAS : idem

- + avis sur les médicaments, les dispositifs et les actes professionnels
- + évaluation des pratiques professionnelles
- + certification de la visite médicale
- + certification des sites Internet de santé
- + certification des Logiciels d'Aide à la Prescription (LAP)

**Attention la HAS n'a pas mission d'organiser le
Dossier Médical Personnel (DMP)**

LAP : Logiciel individualisé dont au moins une des fonctionnalités est l'aide à la rédaction des prescriptions (http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_671889/certification-des-logiciels-d-aide-a-la-prescription#c_671927)

Objectifs

- Améliorer la sécurité de la prescription
- Faciliter le travail du prescripteur et favoriser la conformité réglementaire de l'ordonnance
- Diminuer le coût du traitement à qualité égale

[Référentiel sur le site de la HAS](#)

Cette certification est aujourd'hui facultative

Les contrôles de sécurité de la prescription exigés pour les LAP :

- mise en œuvre possible par l'utilisateur mais pas obligatoire
- ils ne sont pas contraignants pour l'utilisateur
- disponibles pour les prescriptions en Dénomination Commune (Internationale)
- disponibles pour les modèles d'ordonnance et les renouvellements
- ils intègrent les traitements déjà en cours du patient

- 37 : interaction médicamenteuse
- 38 : redondance des principe actif
- 39 : intolérance, hypersensibilité, allergie
- 40 : contre-indication par âge, sexe, antécédents, états physiopathologiques, grossesse ou allaitement.
- 41 : femme en âge de procréer
- 42 : posologie journalière
- 43 : durée de traitement
- 44 : incompatibilité physico-chimique
- 45 : produit dopant
- 46 : risque de somnolence

Les tests de certification sont publiés sur le site de la HAS

http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_590032

Lors de l'étude de faisabilité, il s'est toujours trouvé un LAP pour franchir chacun de ces tests mais aucun LAP ne les a tous réussis

L'audit de certification est réalisé par un organisme accrédité

Agrément HAS des Bases de données sur les Médicaments (BdM)

- http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_672761/agrement-des-bases-de-donnees-sur-les-medicaments
- Sur la base d'un questionnaire rempli par les éditeur de BdM demandeurs
- Seul un LAP travaillant avec une BdM agréée peut postuler à la certification
- Exhaustivité : tous les médicaments
- Neutralité : pas de firme privilégiée, affichage des conflits d'intérêt
- Exactitude : conformité aux informations de référence (et liens vers)
- Fraîcheur : disponibilité de l'information < 3 mois
- Complétude : adéquation du modèle informatique « médicament »
- Fonctions et données sur les médicaments nécessaires aux fonctionnalités exigées par la certification
- Egalité de traitement de tous les éditeurs de LAP par l'éditeur de BdM

L'agrément est basé sur l'engagement de l'éditeur de la BdM

Les éventuels contrôles sont réalisés a posteriori ++

**Favoriser la mise à disposition d'informations indépendantes et de qualité
sur les produits de santé, sur les protocoles de soins ++
sur les organisations soignantes ?
sur les méthodes d'évaluation en santé ??**

- Promouvoir ces informations auprès des professionnels de santé
- Favoriser leur mise à disposition opportune :
 - Pratiques professionnelles habituelles ⇒ intégration aux outils de travail
 - Intégration aux dispositifs médicaux et aux instruments de monitoring ?
 - Intégration à l'évaluation des pratiques professionnelles, aux formations ?
- Labellisation et explication de la nature de l'information de santé pour les citoyens-patients

⇒ **L'appréciation de l'indépendance et des qualités opérationnelles d'un
outil informatique nécessite une certaine connaissance de ses
modalités d'élaboration, de fonctionnement et d'évaluation !!**

⇒ **Difficultés pour nommer et périmétrer ces nouveaux outils ⇒
formulation précoce des missions difficile**

1. Rester attentif aux techniques qui permettent de modéliser les patients et les activités de soins pour favoriser (publication, labellisation, publicité, autre...) :

- Les outils d'aide à la décision des professionnels de santé
- Les outils diminuant le temps de travail administratif des professionnels de santé
- Les outils d'évaluation de la qualité
- Les outils d'auto-évaluation des professionnels et des établissements

2. Promouvoir des démarches de structuration et de normalisation des connaissances médicales particulièrement sur le versant sémantique

- Synergie avec la modélisation
- Composant des outils de mise en relation des ressources documentaires
- Composant des outils d'aide à la décision
- Facilitation des échanges d'information entre acteurs du système de santé
- Multilinguisme

- **Référentiel de certification** : http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_576417
- **Scenarios de tests** : http://www.has-sante.fr/portail/display.jsp?id=c_590032
- **Agrément des BdM** : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_672761/agrement-des-bases-de-donnees-sur-les-medicaments
- **Dr Pierre Liot / p.liot@has-sante.fr**